

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Décembre

LE PRIX DU BLÉ

Si la question sociale, à propos de laquelle on répand chaque jour tant d'encre dans les journaux, s'impose à l'attention de nos législateurs, la question agricole n'est pas moins digne de leurs préoccupations. On peut même dire qu'elle a ceci de particulier : qu'elle réclame une solution immédiate.

La situation de notre agriculture, en effet est telle qu'il faut s'empresse de lui venir en aide.

La commission spéciale instituée près du ministre de l'agriculture vient d'adopter un projet de loi relatif à la création des sociétés de crédit agricole.

Ce projet prévoit la formation de multiples sociétés agricoles, facilite leur fonctionnement et établit pour la régularité de leurs opérations des garanties particulières.

On veut, dit-on, par ce moyen, venir en aide à l'agriculture. C'est bien. Mais qu'est-ce qui prouve que l'agriculture en aura tout le bénéfice et qu'on ne verra pas certains groupes de personnalités avides en tirer profit ? Nous avons des précédents de ce genre. Combien de sociétés soi-disant organisées pour encourager le commerce et l'industrie n'ont profité qu'à leurs fondateurs ?

Quoi qu'il en soit, c'est une illusion de croire que la création du crédit populaire agricole sera, pour nos cultivateurs, une véritable panacée et qu'elle suffira pour empêcher la misère de s'asseoir à leur foyer. Non, ce n'est pas par une organisation de ce genre que l'on fera cesser la crise qui pèse si lourdement sur notre agriculture.

Pour combattre utilement le mal et arriver à le guérir, il faut d'abord le connaître, il faut remonter à ses causes, à son origine.

Ainsi le veulent la logique et la raison. Or le mal ne vient pas uniquement d'une mauvaise récolte ni d'une série de mauvaises récoltes. Il faut le chercher ailleurs.

Nos cultivateurs ne vendent pas leur blé

tail plus cher qu'il y a trente ou quarante ans. Ils vendent leur blé meilleur marché.

Ce n'est pas tout. La main d'œuvre a augmenté dans une proportion considérable ; elle a presque doublé.

En outre, les charges publiques ont également subi une progression constante.

Dans ces conditions, le budget des dépenses du laboureur a plus que doublé, tandis que celui des recettes a éprouvé une diminution constante.

Comment veut-on, après cela, qu'il puisse prospérer ?

Donc le problème à résoudre est celui-ci : trouver le moyen de diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture et celui d'augmenter ses recettes, ou du moins de faire en sorte que le prix de revient des céréales soit de beaucoup inférieur au prix de vente.

On préconise, comme moyen de relever le prix du blé, de porter à 10 francs par 100 kilos le droit d'entrée des blés étrangers qui est actuellement de 5 francs. Mais rien ne prouve que cette mesure serait efficace.

Et puis, il est probable qu'elle ne trouverait pas dans la Chambre une majorité disposée à la voter, par crainte de faire le jeu de la spéculation.

Il y a bien aussi la proposition de M. Jaurès qui voudrait que l'Etat achetât régulièrement, en proportions variables, les arrivages de blés étrangers pour maintenir les cours à un taux normal. Mais on voit tout de suite le danger de cette proposition. C'est alors qu'il ferait bon pour les spéculateurs d'avoir des relations dans les ministères ! C'est alors que le régime de la suspicion, du scandale, du trafic, de la délation politique fleurirait superbement !

Mieux vaudrait, à notre avis, revenir au système de l'échelle mobile qui permettrait de graduer les droits d'entrée suivant l'abondance des récoltes et le prix du blé.

J. QUERCITAIN.

INFORMATIONS

Médaille militaire

M. Warnet, général de division, section de réserve, ancien commandant en chef au Tonkin, est décoré de la médaille militaire.

Nouvelle expédition à Madagascar

La Patrie se dit en mesure d'affirmer que, contrairement aux rectifications d'une agence officielle, on envisage, au ministère de la marine, l'éventualité d'un envoi prochain de troupes à Madagascar, où l'autorité de notre protectorat subit de graves atteintes.

La Liberté semble confirmer l'information de la Patrie, relative à l'expédition de Madagascar. Il semble, dit-elle, qu'il est devenu nécessaire d'avoir de nouveau recours à la force. Le gouvernement s'occupe, d'ailleurs, de la question et l'interpellation de M. Brunet, député de la Réunion, dont la discussion a été retardée par la maladie de M. de Mahy, lui fournira, à la rentrée des Chambres, l'occasion de s'expliquer à ce sujet.

La Révolution au Brésil

Le bombardement, qui a été très violent, a fait plusieurs victimes. La population est affolée et les boutiques sont fermées.

Négociations Franco-Espagnoles

Une dépêche de Madrid dit que le ministre des affaires étrangères d'Espagne a télégraphié à l'ambassadeur espagnol, à Paris, le chargeant d'informer M. Casimir Périer qu'il ne pourra faire connaître qu'aujourd'hui la réponse définitive du gouvernement espagnol relativement aux négociations commerciales en cours.

On augure toujours favorablement de leur issue.

Conversion

M. Burdeau a conféré avec M. Herbault, syndic des agents de change, au sujet de la conversion, projetée pour la rentrée des Chambres.

Nouveau timbre-poste

L'Officiel doit, dans quelques jours, porter à la connaissance de tous les artistes français le programme du concours destiné à nous donner une nouvelle vignette postale. La commission instituée par le ministre du commerce pour rédiger ce programme vient d'arrêter définitivement les conditions du concours.

Que serait-il devenu si les acteurs s'étaient, au matin réveillés gelés. La perspective d'un bon feu réjouissait Toile et Athalie, que la générosité de leur patron ne laissait pas de surprendre. Jean, lui, obéit avec son air hébété, quand le maître lui ordonna de quitter la chambre pour pénétrer dans la cuisine de l'auberge. L'hôtelière, une brave femme, resta stupéfaite en voyant apparaître ce petit monde. — Venez vous chauffer, mes mignons dit-elle.

Et, bien doucement, elle les installa au coin de la cheminée, puis elle s'installa à côté d'eux, les questionnant, les caressant, pendant que Belzunce faisait mettre son cheval étique à l'écurie.

— Eh ! bon Dieu ! monsieur le saltimbanque, dit-elle, est-ce que c'est à vous, ces enfants-là ?

— Et à qui voudriez-vous que ce fut.

— Dame, je ne voyais pas leur mère.

— Leur mère est morte ! répondit Belzunce un peu brusquement.

Il n'aimait pas ces questions indiscrettes. Cependant Toile et Athalie répondaient de leur mieux à la brave femme. Quant à Jean, il se taisait. Son œil atone fixait la flamme. Depuis quelques temps le pauvre petit ne parlait presque plus. Ce silence, qui contrastait avec les jactances de ses compagnons, frappa l'aubergiste.

— Et toi, le dernier, tu ne dis rien, fit-elle.

— Oh ! non, il ne parle jamais, lui.

— Bah ! nous verrons bien,

— Elle voulut asseoir l'enfant sur ses genoux.

Il se laissa faire mais sans prononcer une parole.

Le Transport des vins

On sait que le ministre des travaux publics est saisi d'un projet de tarifs de transport pour les vins au départ des stations du réseau du Midi.

Le ministre des travaux publics a donné des instructions pour hâter la production des rapports que rédige actuellement le service du contrôle, et qui devront être soumis à l'examen du comité consultatif des chemins de fer avant toute homologation.

La décision du ministre ne pourra intervenir qu'après l'avis du comité consultatif.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des Fêtes du jour de l'An, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 28 décembre 1893

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni vendredi, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Costes, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MM. Besse, Talou, Brunies, Delport, Cayla, Roussel, ces trois derniers excusés.

M. Rouffi a été désigné comme secrétaire de la présente session.

M. le secrétaire donne lecture des deux derniers procès-verbaux qui sont adoptés.

M. le Maire communique une lettre de M. le Préfet demandant au conseil de prendre une décision relativement aux taxes d'octroi.

Cette lettre est renvoyée à l'examen de la commission, ainsi qu'une pétition de M. Férande demandant que les bières locales fussent moins frappées que les bières étrangères.

M. Costes dit que l'adjudication des imprimés n'a pas donné de résultats et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication, en modifiant le cahier des charges dans ce sens que tous les imprimés payés sur les fonds communaux seront compris dans l'adjudication et que l'impression des comptes et budgets sera maintenue au prix actuel de 220 fr. — Adopté.

Le conseil renvoi à la commission des écoles 5 demandes de bourses formulées par des enfants qui n'ont pas passé l'examen exigé.

Est renvoyée à la même commission une lettre de M. le proviseur du Lycée engageant le con-

— Jésus ! est-il maigre ! Mais il n'a plus que la peau et les os.

Et l'aubergiste tâtait avec effroi les membres grêles de l'enfant à travers l'étoffe grossière qui les couvrait.

— Pauvres mignons, murmura-t-elle. Ce sont toujours ceux qui ne le méritent pas qui deviennent pères ! J'aurais été bien heureuse si feu mon mari m'avait laissé des moutards comme ça !

Elle embrassa Jean sur les deux joues. Cette caresse lui donna le frisson.

Depuis deux mois, c'était la première qu'il recevait.

— Comment t'appelles-tu ? demanda-t-elle.

— Jean.

— Ce baiser fondait son hébêtement.

— Aimais-tu bien ta maman.

— Si j'aimais maman !...

Lui qui n'avait plus pleuré depuis deux jours il éclata en larmes. Cette douleur toucha profondément l'hôtelière. Elle essuya ses gros yeux comme si, elle aussi, allait en faire autant. En ce moment, un garçon de l'auberge entra dans la cuisine et posa la chandelle sur la table. La lueur tomba d'aplomb sur la figure de Jean. La brave femme jeta un cri :

— Oh ! mon Dieu ! murmura-t-elle.

Pour la première fois, elle venait de le voir bien nettement. Elle tourna sa chaise contre le feu et se mit à l'examiner encore.

— Ce sont bien les mêmes yeux, cependant.

Il y a des ressemblances bizarres, quoi ? La pauvre petite est morte et n'a pas eu le temps d'avoir un mignon comme ça... Tout de même, ça m'étonne... Non-seulement les mêmes yeux, mais,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 74

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

II

L'ENFANT MARTYR

— Ah ! cette fois, elle aurait bien maudit son père, celui qui était la cause de toutes ces horreurs.

Le sieur Belzunce en quittant Saint-Mandé, se dirigea sur Chartres, de Chartres il gagna Orléans ; d'Orléans, Tours et Limoges. Le petit Jean dépérissait. Malgré tous les efforts du digne saltimbanque, son élève ne progressait pas. Pendant les deux mois qui s'écoulaient ainsi, l'enfant demeura le même, c'est-à-dire farouche, comme révolté. Mais que pouvaient les rébellions d'un enfant, de cinq ans ? On le battait et il cédait. La seule chose qu'il gagnait à résister, c'étaient des coups.

Quand il arriva à Limoges, on n'aurait pas reconnu en lui le bel enfant qui, quelques semaines auparavant était si heureux, si aimé, si choyé. Hâve, maigre, l'œil fixe, les lèvres sèches, Jean semblait plus vivre, mais agir avec des mouvements automatiques. Le système de Belzunce

suivait son cours. Les coups pleuvaient dru sur ces petites épaules...

O mères, pensez à lui ! Regardez vos enfants, ces êtres chéris qui sont la moitié de votre vie, et vous, qui tremblez au moindre cri qu'ils poussent, songez à ces malheureux qui sont voués aux mêmes tortures que le fils de Gertrude ! Comme l'a dit un homme de cœur : On ne saurait trop remercier Dieu, même dans le malheur, car il aurait pu vous rendre encore plus malheureux !

Belzunce avait résolu de s'arrêter quelques jours à Limoges et d'y donner des représentations, comme il disait dans son langage pompeux. Le saltimbanque commençait à regretter son marché avec Mme d'Avrigny. Certes, trois cents francs c'était une somme, mais enfin, à la longue, Jean arriverait à lui coûter plus cher. D'autant plus que, pour la première fois, le saltimbanque voyait son système échouer.

Il n'en pouvait plus douter, le nouveau ne marcherait jamais sur les traces du garçon caoutchouc et de la fameuse acrobate. Les coups de fouet lui arrachaient bien encore des cris mais plus de larmes. Sans la santé robuste dont l'enfant était doué, bien évidemment il n'aurait pu supporter le régime épouvantable auquel on le soumettait. Il était devenu en deux mois maigre, faible et tremblant comme Toile et comme Athalie.

Belzunce entra dans Limoges un soir de grand froid. Il neigeait. Il traversa toute la ville et ne s'arrêta qu'à l'extrémité des faubourgs, devant une auberge de mince apparence afin d'y passer la nuit. D'habitude il campait dehors avec tout son monde. Mais cette fois la neige l'effrayait un peu.

seil à transformer ces bourses en demi bourses, les bourses entières entraînant la dépense si onéreuse du trousseau.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics : 1° une demande d'un habitant de la rue de la Banque demandant qu'on lui paie 20 fr. le mètre carré le terrain qu'il a cédé à la ville.

2° Une demande du sieur Jean Carmes, demandant l'autorisation de faire des réparations à sa maison de la rue Jean Capoulade, maison qui doit être achetée par la ville pour le prolongement de la rue Neuve des Badernes.

Une nouvelle pétition des habitants du Payrat demandant une expertise pour l'indemnité du pâtis communal est renvoyée aux deux commissions.

Le conseil adopte la demande du sieur Ruffet tendant à être payé d'une somme de 116 fr. 50 pour cession de terrain pour le chemin vicinal creinaire n° 1.

Le conseil renouvelle pour 3 ans les pouvoirs de la commission de surveillance de la caisse d'épargne, composée de MM. Relhié, Lebœuf, Guiraudies-Capdeville, Talou et Gaston.

Après observations de divers membres, la directrice du collège de jeunes filles est autorisée à traiter de gré à gré pour la fourniture, à partir du 1^{er} janvier, de la viande de boucherie dont l'adjudication n'a pas donné de résultats.

MM. Rouffi, Périès, Combelles, Bouyssou et Pezet sont nommés membres de la commission de surveillance des octrois.

A propos du transport du square au fond des allées Fénelon, M. le maire donne lecture du projet Tardieu, dont nous avons parlé à la dernière séance, et d'un nouveau devis dont voici la teneur : Défoncement, 122 fr. ; gazonnement, 73 fr. 50 ; creusement du cours d'eau, 249 fr. 60 ; maçonnerie, 1,400 fr. ; talus vert, 150 fr. ; arbustes à fleurs, 100 fr. ; enlèvement et transport de Neptune, 120 fr. ; maçonnerie du bassin, 128 fr. ; rocaillies, 900 fr. ; dépenses imprévues, 541 fr. ; total, 5,000 fr.

M. Combelles demande qu'en renvoyant ces pièces aux deux commissions, le conseil donne pleins pouvoirs à celles-ci de préparer la mise à l'adjudication, pour que le square soit changé au moment du concours.

Le conseil adopte en principe et renvoie les pièces à l'examen des deux commissions.

Sur le rapport de M. Séguy, au nom de la commission des finances, le conseil décide :

1° De donner un secours de 100 fr. à Mme Marguerite Laborie, veuve Tourriol, brigadier d'octroi décédé ;

2° De porter de 200 à 300 fr. la bourse du jeune Brunet à l'école de Vierzon ;

3° De donner une indemnité de 150 fr. à M. Atvié pour la mise à jour des comptes de gestion du collège de filles.

Sur la proposition de M. Bousquet, rapporteur de la commission des finances, le conseil émet un avis favorable au budget de 1894, de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat d'Arnis.

Sur le rapport de M. Daynard, au nom de la commission des travaux publics, le conseil approuve les crédits s'élevant à 51,628 fr. 30 pour travaux supplémentaires au collège de filles et fixe à 5 0/0 l'intérêt à payer aux entrepreneurs desdits travaux.

Au nom de la même commission, M. Combelles fait un rapport concluant au rejet de la lettre du

supérieur du Séminaire relative à l'alignement de la rue Ste-Claire, et au maintien du premier projet. — Adopté.

Sur le rapport de M. Parazines, au nom de la même commission, le conseil décide :

1° Le prolongement dans la rue Victor Hugo de la canalisation des eaux demandé par divers propriétaires de cette rue ;

2° L'établissement du bec de gaz dans la rue Salvezon, demandé par les habitants de cette rue et de la place Henri IV.

3° D'accorder à Mme Chanut une somme de 181 fr. 04 pour cession de terrain rue du Rempart, et une indemnité de 50 fr. pour désappréciation du terrain restant, soit un total de 231 fr. 04.

Au nom de la même commission, M. Rouffi propose, pour faire cesser l'inondation, les jours de pluie, des allées Fénelon et des rues adjacentes, la construction d'un aqueduc voûté avec puisard allant rejoindre celui de la place des Carmes. Ces travaux coûteront 8,200 fr. et pourraient être inscrits au budget de 1894. On pourrait faire contribuer dans cette dépense les propriétaires riverains. — Adopté.

M. Périès demande si la grille du monument Clément Marot sera posée lors de la venue de M. Larroumet, le 17 mars.

M. le maire dit que cette grille sera posée à la fin de janvier.

M. le préfet adresse au conseil une lettre du directeur départemental des postes relative au vœu émis par le conseil à la dernière séance tendant au départ du courrier de Moissac après l'arrivée de l'express du matin.

L'administration ne peut donner suite à ce vœu qui retarderait de 24 heures la distribution des correspondances dans les communes desservies par ce courrier.

Au nom de la commission des finances, M. Périès donne lecture du projet de budget de 1894 présenté par M. le maire.

M. Miquel fait porter à 450 fr. l'indemnité de l'institutrice de St-Cirice.

Le conseil renvoie à la commission des travaux publics une proposition de M. Bouyssou, tendant à ce que la ville creuse un 3^e réservoir pour le château-d'eau.

A ce sujet, M. le maire fait remarquer que M. Berget, ingénieur, dit que des sondages pour un 3^e bassin seraient dangereux ; que le seul moyen d'obvier aux ennuis de la sécheresse serait de faire sortir le locataire du moulin de la Chartrouse et d'établir une machine à vapeur dans ce moulin.

Après ces diverses observations, le projet du budget est adopté.

Est adopté également le projet de budget du collège de filles.

La séance est levée à 10 heures.

Embranchement de Groslejac à Gourdon

Le ministre des travaux publics a adressé à Monsieur le Préfet du Lot la lettre suivante :

Paris, 26 décembre 1893.

« Monsieur le Préfet,

» Vous m'avez transmis des délibérations par lesquelles les Conseils municipaux des communes de Gourdon, Milhac et Saint-Cirq-Madelon protestent contre la mise à l'étude d'une variante de l'embranchement de Gourdon, et insistent pour le maintien du tracé adopté.

» L'étude à laquelle procèdent actuellement

pour la troisième fois. Pendant ce temps là, Belzunce secouait Tole et Athalie qui s'étaient endormis avec délice à la douce chaleur du feu. Il poussa un grognement en voyant l'intimité de Jean et de l'aubergiste.

— Allons, viens te coucher, dit-il brutalement en prenant le petit par le bras.

— Touchez pas ! dit-elle.

— Hein ?

— Touchez pas, vous dis-je, ou je me fâche ! A-t-on jamais vu ça ? Voler un pauvre enfant !

(Elle se moucha bruyamment, tant elle pleurait !)

Belzunce se troubla un peu. Cependant il essaya de payer d'effronterie.

— Dites-donc, la femme, finissons s'il vous plaît. Je ne m'occupe pas de vos affaires, pas vrai. Donc, faites-moi le plaisir de ne pas vous occuper des miennes.

Ces paroles du saltimbanque avaient été augmentées des cris sonores que l'aubergiste jetait au milieu de ses sanglots. Elle tenait Jean toujours étroitement serré contre elle, absolument décidée à le défendre en cas d'attaque.

Belzunce comprit-il ? Non, sans doute, car il voulut de nouveau saisir le petit dans ses bras et l'emporter. En vérité, il ne pensait pas qu'une aubergiste qui sanglotait put lui opposer une bien grande résistance. Oh ! mais alors, ce fut une tout autre histoire ! Elle retroussa ses manches et se mit à pousser des sanglots criards et déchirants.

— Hi ! hi ! hi ! (Premier déluge). Tu veux m'empêcher de garder un enfant que tu as volé,

MM. les ingénieurs, et qui a donné lieu aux craintes manifestées par ces communes n'est, en réalité, qu'une étude sommaire n'ayant, pour le moment, d'autre but que de renseigner l'administration au sujet d'une ligne nouvelle essentiellement différente, comme longueur de parcours et comme tracé, de l'embranchement mentionné dans la convention du 20 novembre 1883, ligne qui ne pourrait être entreprise qu'autant qu'elle aurait été l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une concession spéciale.

» Il n'est donc nullement question d'abandonner l'embranchement de Groslejac à Gourdon, déclaré d'utilité publique à la date du 21 décembre 1875, ainsi d'ailleurs que vous avez pu le voir par ma dépêche du 18 de ce mois, statuant sur le projet dressé par MM. les ingénieurs pour la construction des cet embranchement.

» Veuillez en informer MM. les Maires des communes intéressées.

Recevez, etc.,

« Le ministre des Travaux Publics,
« JONNART »

Armée

M. Clanet, lieutenant au 11^e de ligne, en garnison à Montauban, vient, par décret, d'être nommé capitaine aux mêmes régiment.

M. Clanet est le gendre de M. Ebrard, fondé de pouvoirs à la trésorerie générale de Cahors. Toutes nos félicitations.

* * *

N. Neunlist, ancien lieutenant au 7^e de ligne, capitaine au 50^e d'infanterie, passe au 20^e de la même arme.

Décorations

M. Prince, capitaine trésorier au 7^e de ligne, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

La médaille militaire est conférée à M. Bourdill, adjudant au 7^e de ligne.

Cette dernière récompense a été également accordée à M. Donadieu, maréchal des logis de gendarmerie à Latronquière, et à M. Rigal, gendarme à Gourdon.

Lycée Gambetta

Par arrêté du 23 décembre courant, le jeune Fréjaville, Marie-Joseph-Gustave, élève du gouvernement à une demi-bourse d'internat au lycée de Cahors, a été promu, à partir du 1^{er} janvier 1894, à trois quarts de bourse d'internat.

* * *

Par arrêté du même jour, le jeune Delpech, Jean-Pierre-François-Arnaud, élève du gouvernement à une bourse d'externat au lycée de Cahors, a été promu à bourse de 1/2 pensionnat à partir du 1^{er} janvier 1894.

Conseil départemental de l'instruction publique

Dans sa séance de jeudi, le Conseil départemental de l'enseignement primaire a pris les décisions suivantes :

1° Il a maintenu l'opposition formée par M. l'inspecteur d'académie à l'ouverture d'une école privée à St-Chamarand ;

2° Il a fixé à 4 le nombre maximum de pensionnaires que pourra recevoir la sœur Estival, dans son école privée de Linac, et à 2 le nombre de surveillantes qu'elle devra employer ;

3° Il a fixé à 4 le nombre de pensionnaires que pourra recevoir la sœur Vinel, à Gignac et à une le nombre de surveillantes ;

bandit ? A-t-on jamais vu chose pareille, je vous le demande un peu ! (Deuxième déluge). Entends bien ce que j'en dis, mécréant ! Ce mignon restera ici, je le veux.

Belzunce n'était pas de force. Il avait essayé de se débattre ; mais les poings fermés de la brave femme tombaient dru comme grêle sur son dos, ses épaules et son visage. Elle cognait ferme, je vous en réponds, et, tout en cognant, elle continuait à verser des torrents de larmes, ce qui constituait une scène à la fois très touchante et encore plus comique.

Les plus embarrassés dans tout cela c'était Tole et Athalie. Ils se tenaient recroquevillés tous les deux dans un coin de la cuisine dans une attitude effrayée. Au fond, ils étaient ravis de la correction que recevait leur tyran ; mais d'un autre côté, ils n'osaient guère témoigner ouvertement de leur joie, cela leur aurait coûté trop cher.

Enfin le combat finit faute de combattant, c'est-à-dire que l'aubergiste, toujours rossant et (toujours pleurant) eut raison du saltimbanque. Elle ponctua sa victoire en disant :

— Tu fileras demain matin au petit jour. Quant à l'enfant, je le garde et l'adopte, aussi vrai que je m'appelle Mélite Cottard.

III

CHEZ MÉLITE

Vous rappelez-vous cette Mélite qui n'a fait que passer dans notre drame ? Cette brave domestique qui était au service de la marquise de Courance et qui « pleurait » la perte de la petite Gertrude dans les rues de Beaumont. Nous souli-

4° Il a fixé à 10 le nombre de pensionnaires que pourra recevoir la sœur Gonin, à Gourdon, et à 3 le nombre de surveillantes ;

5° Le Conseil départemental rétablit l'école mixte de Sonac ;

6° Il donne un avis favorable à l'emploi du rabais provenant de l'adjudication des travaux effectués à l'école de Biars, à l'effet d'exécuter des travaux supplémentaires à cette même école ;

7° Il autorise les instituteurs dont les noms suivent à exercer les fonctions de secrétaires de mairie :

MM. Pagès, à Calamane ; Monrigal, au Bouyssou ; Ladoux à St-Martin-le-Redon.

Echos du Palais

Le tribunal civil de Cahors a rendu son jugement dans l'affaire de l'inscription de faux concernant le registre de réclamations électorales de la commune d'Albas.

On se rappelle que MM. Vieussens et Delcros avaient assigné devant le tribunal civil de Cahors M. Mourguès, notaire et adjoint d'Albas, pour voir reconnaître la fausseté de certaines déclarations insérées audit registre.

Après une excellente et vigoureuse plaidoirie de M^e H. de Valon pour Vieussens et Delcros, et de M^e Munin-Bourdin pour Mourguès, le tribunal, jugeant sur les pièces produites, a prononcé *de plano* la fausseté des réclamations, et, tout en reconnaissant la bonne foi de Mourguès, qui s'était simplement trompé sur les conséquences juridiques des erreurs de date relevées par le tribunal, l'a condamné à tous les dépens de l'instance.

* * *

Le procès concernant l'*Alliance républicaine* a reçu, hier, une solution définitive.

On sait que le tribunal de commerce, après les plaidoiries de M^e Lagarrigue pour M. Brassac et de M^e H. de Valon pour M. Delpérié, avait mis l'affaire en délibéré.

Nous apprenons que, sous la médiation de certains magistrats consulaires aidés des avocats des deux parties, M. Delpérié a cédé à M. Brassac tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'*Alliance républicaine* ; M. Brassac, de son côté, reconnaît à M. Delpérié le droit de faire réparer le *Réformateur du Lot*, lui donne à titre d'indemnité une somme de 605 francs et paie tous les frais de l'instance.

Les soutiens de famille

De la *Petite République* :

Il a été décidé que les jeunes gens en possession d'une dispense du service militaire, comme soutiens de famille, seront soumis à un examen le jour même et à l'issue des opérations du conseil de révision de la classe 1893.

Les municipalités, aussitôt après le tirage au sort prochain, transmettront à la préfecture des certificats constatant que les intéressés sont toujours dignes du bénéfice de cette dispense ou qu'ils ont perdu tout droit à une faveur.

Secours mutuels des instituteurs

Les membres de la Société des secours mutuels des instituteurs se sont réunis, hier, à 3 h. de l'après-midi, dans une des salles de l'inspection académique, pour examiner les demandes de secours du 4^e trimestre de 1893 et arrêter les comptes de fin d'année.

gnons à dessin le verbe pleurer, car nous espérons bien que nos lecteurs n'ont pas oublié les déluges que faisaient répandre à cette bonne Mélite les petites comme les grandes douleurs de la vie.

Elle était restée à Beaumont aussi longtemps qu'elle avait espéré recueillir des nouvelles de Gertrude, mais voyant que rien ne venait, elle s'était mariée, elle et ses économies, à un brave garçon qui tenait à Limoges l'auberge où nous l'avons rencontrée. Jamais le souvenir de Gertrude ne s'était effacé de son cœur. Que de fois elle s'était attendrie en parlant de la petite fille. Ne se rendant pas compte que celle-ci aurait à ce moment une vingtaine d'années, elle disait en noyant de pleurs son vaste mouchoir.

Elle aimait tant les confitures et son petit chat.

— Gertrude était-elle morte ? Mélite le croyait.

Comment expliquer autrement la disparition de l'enfant ? Cependant, sans qu'elle se l'avouât à elle-même, l'aubergiste gardait l'espérance tout au fond de son cœur qu'elle verrait un beau jour son ancienne petite maîtresse réapparaître tout à coup comme dans un cinquième acte de mélodrame.

Le lendemain de cette soirée où Belzunce avait été si bien corrigé d'importance, Mélite était dans la cuisine pour que le départ du saltimbanque s'effectuât sans retard.

(A suivre.)

encore les mêmes cheveux... et la ressemblance du visage par-dessus le marché.

Jean se laissait faire sans prononcer une parole. Et cependant c'était avec plaisir qu'il se sentait assis sur les genoux de l'aubergiste. Elle avait une si bonne allure et le fixait avec un si doux regard.

— Ta mère t'aimait bien, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui !

— Et toi ?

— Moi ?...

Il ne prononça que ce mot, mais avec un accent à la fois si tendre et si déchirant que l'aubergiste se remit à pleurer.

— Et y a-t-il longtemps qu'elle est morte ?...

Jean frissonna comme lorsqu'elle l'avait embrassé.

— Maman Gertrude n'est pas morte, dit-il.

Pour le coup, le trouble et l'émotion de l'aubergiste dépassèrent toute limite.

— Ta mère s'appelait Gertrude ! s'écria-t-elle.

Le sieur Belzunce entra sur ces derniers mots.

L'enfant qui venait d'avoir quelques instants de repos ressentit une telle impression de terreur en voyant son bourreau apparaître, qu'il se serra avec épouvante contre sa protectrice.

— Tu as donc bien peur de ton père ? lui demanda-t-elle.

— Ce n'est pas mon père, balbutia Jean.

Elle fit un haut-le-corps significatif à cette phrase qui lui ouvrait des horizons nouveaux ; ce qui eut pour résultat de la faire fondre en larmes

Brûlée vive

Un terrible accident est arrivé ce matin, vers 10 heures, au n° 1 de la rue Mascoutou. Les époux Delsol, qui occupent un appartement dans cette rue, avaient deux fillettes, l'une âgée de cinq ans 1/2 environ, et l'autre de 3 ans.

Le mari, qui était parti de bonne heure pour son travail; la mère, qui fait un service, avait fait déjeuner les deux enfants et les avait installés devant un bon feu, en leur recommandant de se tenir tranquilles. Puis à 9 heures, elle s'est rendue à ses occupations.

Elle en est revenue vers 10 h. 1/2. Qu'est-il arrivé pendant ce temps? nul ne saurait le dire; mais quand la mère a pénétré dans l'appartement, plein de fumée, elle a aperçu l'atnée de ses filles environnée de flammes.

Aux cris qu'elle a poussés, les voisins sont accourus. Les soins les plus pressés ont été prodigués à la pauvre enfant qui était horriblement brûlée.

Un médecin, appelé aussitôt, a, lui aussi, fait tout ce que la science permettait de faire. Mais tout a été inutile. A 11 h. 1/2, la petite Marguerite — c'était son nom, — expirait au milieu de plus atroces souffrances.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Conférence faite à Cazals, le 17 décembre 1893, par M. le docteur Charles Calmeilles, maire de Cazals, président de la 87^e section des Prévoyants de l'Avenir.

Monsieur Parazines, adjoint au maire de Cahors, capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, président de la réunion, prononce, au milieu d'une immense affluence, l'allocution suivante, qui est accueillie par des vivats et des applaudissements.

Mesdames, Messieurs, » Avant de donner la parole à mon honorable collègue, M. Calmeilles, président de la section des Prévoyants de l'Avenir de Cazals, et votre sympathique maire, permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à présider cette réunion.

» J'ai accepté cette invitation avec d'autant plus de plaisir, que je suis de tout cœur dévoué à votre société.

» Je vous remercie également de l'empressement que vous avez mis à répondre à l'appel qui vous a été fait, et je suis persuadé que vous écouterez notre estimable conférencier avec tout l'intérêt qu'il mérite.

M. le docteur Calmeilles, maire de Cazals, prend alors la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs, Vous connaissez tous aussi bien que moi le vieil adage latin : « Bis repetita placent. » Je ne sais certainement pas si telle sera votre pensée; en tout cas je le désire bien vivement, et pour vous et pour moi.

J'eus l'honneur, il y a quelques mois, de développer devant vous quelques idées générales touchant la société dite des Prévoyants de l'Avenir. Bien des personnes qui m'entendirent alors, sont encore ici présentes aujourd'hui — et probablement notre cher président a lu dans le journal de notre société, le compte-rendu de cette conférence. — J'aurais voulu laisser, cette fois-ci, la parole à une bouche plus autorisée que la mienne, mais, cédant à d'amicales sollicitations, je n'ai pas cru devoir me soustraire à ce labeur nouveau. Je voudrais donc, si faire se peut, éviter les longues redites, donner à mon langage, à mes paroles, une autre tournure, et vous présenter sous un jour nouveau et aussi agréable que possible, l'histoire, le but de notre société, les magnifiques résultats acquis, et les superbes promesses de l'avenir.

Les dames venues pour nous entendre ne m'en voudront pas si, en cherchant à les accaparer le plus possible, je leur tends d'insidieuses embûches.

Elles verront en moi le serpent qui tenta notre première mère, avec cette différence que celui d'aujourd'hui, au lieu de porter avec lui la haine, la jalousie mordante, les mauvais conseils, les déceptions et les larmes, ravivera chez elles l'amour du bien qu'elles ont déjà, essaiera de les tenter dans un but louable, humanitaire et social.

Elles sont toutes si aimables et charmantes que pas une ne refusera de s'associer à notre œuvre, que pas une ne refusera de venir grossir notre philanthropique phalange.

En tout cas, nous les recevrons avec joie et avec bonheur. Leur présence effective dans notre société ne pourra que l'embellir et la charmer.

Qu'est-ce que la société des Prévoyants de l'Avenir? C'est une caisse civile de retraites, destinée à venir en aide à la vieillesse, à lui procurer les premiers besoins de la vie, à lui assurer le pain pour l'avenir. Elle est fort utile aux jeunes, car si on entre dans la société de bonne heure, on jouit plus tôt et plus longtemps de la rente qu'elle servira.

C'est une œuvre de patience et d'économie — « C'est comme le premier jalon planté dans l'ère des revendications sociales. » — Elle ouvre des horizons meilleurs, des perspectives plus agréables, rend la vie moins amère, en donnant de belles espérances pour le lointain avenir.

« Il y a environ douze ans, au moment précis où l'ensemble des travailleurs cherchaient leur route dans le fatras de toutes les doctrines et de toutes les écoles écloses au premier rayon de la liberté qui éclairait notre patrie au lendemain de ses désastres, une œuvre surgit tout à coup qui semblaient rallier tous les esprits et unir tous les cœurs. »

Fruit de recherches et née des souffrances d'un brave cœur, du philanthrope dont le nom est déjà sur vos lèvres, de Chatelus, cette œuvre trouva à son aurore des protecteurs puissants, des sénateurs, des députés, des hommes occupant les plus hautes charges de l'Etat, qui, saisis d'admiration pour sa grandeur, lui apportèrent un concours dévoué, ardent, passionné.

Ils comprirent merveilleusement avec leur expérience des hommes et des choses, qu'il fallait donner à cette société, dès son berceau, un appui de tous les instants, qu'il fallait, pour faire profiter de ses bienfaits les hommes de notre génération et surtout nos enfants, une énergie puissante, un dévouement à toute épreuve. — Je salue ces hommes de bien, je salue Chatelus, et je suis fier et heureux, malgré ses détracteurs, de glorifier sa belle et saine doctrine. — Nous serons toujours à ses côtés pour le défendre; nous admirons son œuvre, nous ne chercherons pas à l'amoinrir par de petites querelles de ménage; nous la voulons entière et telle qu'il l'a faite; nous ne voulons pas l'amputer, car si nous lui coupons un membre, il n'y a pas de raison pour ne pas lui en couper un autre demain et pour enfin la détruire. Où serait donc sa stabilité, si l'on peut porter à chaque instant la main sur le code particulier qui la régit? Les lois qui la gouvernent furent déclarées immuables, elles doivent le rester, si l'on ne veut pas tomber dans le désordre le plus complet et dans le gâchis sans fin.

Etudions ensemble le fonctionnement, les rouages de cette admirable société.

Pour en faire partie, il faut avoir 15 ans révolus; il n'y a pas de distinction, ni dans le sexe, ni dans la nationalité. Les fondateurs ont voulu que la femme y participât au même titre que l'homme; et pourquoi, du reste, en serait-il autrement?

La femme, en cette vie, a de rudes devoirs; il est juste qu'elle ait des droits en rapport. — « En partant de ce principe que l'homme doit sa personne à sa patrie comme marin ou comme soldat, que sa force doit être employée aux gros travaux de l'agriculture, de l'atelier, la femme doit être sa compagne pour adoucir les misères de ce monde, les grandes calamités qui nous accablent, les brutalités du sort qui nous écrasent, son épouse pour les soins du ménage, être mère en même temps qu'elle sera l'éducatrice de ses enfants.

Elle a le droit de réclamer une place dans la société et d'y avoir les mêmes avantages, les mêmes bénéfices que l'homme.

(A suivre).

Gourdon

On a trouvé jeudi, sur la voie du chemin de fer, entre la gare de Gourdon et celle de Saint-Clair, à la maisonnette 300, le cadavre d'un homme affreusement mutilé, probablement par les trains de nuit.

C'est le corps d'un nommé Delchié, âgé de 30 ans, originaire de Cournazac, près Gourdon, mais demeurant à Beaumat, canton de Labastide-Murat, exerçant la profession de gaveur de truffes.

En état d'ébriété, il a dû suivre la voie, au lieu de la traverser, et il a dû tomber accidentellement à travers les rails, où il a dû être tué au passage d'un train.

Dans la soirée du 19 au 20 octobre dernier, du linge avait été mis à sécher par la femme du sieur Malauric de Gourdon; ayant été volé en partie, plainte fut portée à la police.

Hier matin, M. Setze, brigadier de police à Gourdon, a rencontré dans sa tournée, un sieur Pierre Coste, dit Garrouffé, âgé de 35 ans, journalier à Gourdon, qui était vêtu d'une des chemises volées au mois d'octobre dernier à Malauric. L'ayant fait venir à son bureau et l'ayant questionné adroitement, il a fini par avouer que c'était lui qui était l'auteur du vol de linge du 20 octobre, au préjudice des époux Malauric.

Arrêté sur le champ et conduit devant M. le procureur de la République, il a été immédiatement écroué à la prison de notre ville.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Gourdon pour ce délit, il a été condamné à quatre mois d'emprisonnement.

Coste avait déjà subi douze condamnations antérieures.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mercredi 3 janvier 1894

MARCEAU

OU LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Drame historique en 10 tableaux

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 29 Décembre 1893

Naissances

Alazard Jean, rue Clément-Marot, 7.
Roussille Henriette, rue Nationale, 44.
Perdigal Antoinette, rue St-Urcisse.
Popu Françoise, avenue de la Gare.

Mariages

Vayssières Antoine, cultivateur, et Barthes Marie, s. p.

Décès

Bec Alain, élève-maitre à l'école normale de Cahors, 17 ans.
Brunet Marie, 65 ans, ép. Clary, rue de la Croix 11, à Cabessut.
Lac Jean, meunier, 56 ans, place Thiers.
Coldefy Marguerite, 77 ans, célibataire, place Champollion, 2.
Pébrat Léon, 11 mois, rue Nationale, 17.
Cayrac Jules, 10 mois, rue Lastié, 11.
Guiraudet Pierre, cultivateur, 66 ans, à Cabessut-Haut.

Bibliographie

(Suite et fin)

Comme tous les ans, la librairie Ch. Delagrave publie une série de livres d'étrennes qui se recommandent autant par le soin et l'exécution matérielle que par l'intérêt même qu'ils présentent. Signalons surtout les plus importants :

Pour compléter ce rapide aperçu, il nous faut parler des journaux illustrés de la librairie Delagrave dont la collection forme à la fin de l'année de superbes volumes d'étrennes et qui sont au nombre de quatre :

Le Musée des Familles est le doyen des périodiques illustrés; il entre dans sa 61^e année, c'est dire assez quel succès durable lui ont valu sa rédaction d'un intérêt toujours soutenu et d'une judicieuse variété, la richesse de son illustration. (Un an, Paris, 14 fr.; départements, 16 fr.; étranger, 18 fr.)

Le Musée des Familles publie depuis l'année 1892 une édition populaire dans laquelle on trouve réuni dans toutes les attrayantes conditions de bon choix des textes et de luxe des dessins, tout ce qui constitue comme rédaction et illustration un recueil de premier ordre. L'année 1893 forme deux beaux volumes très intéressants. (Un an, France, 6 fr.; étranger 7 fr.)

L'Écolier illustré n'a encore que quatre ans d'existence, mais le succès n'a pas attendu le nombre des années et l'on peut dire qu'ils sont légion innombrable, les enfants de nos écoles qui, tous les jeudis, attendent avec impatience l'arrivée de leur journal. Ce succès s'explique facilement si l'on songe que cette étonnante publication donne, pour un sou seulement par semaine, seize pages du format in-8, avec nombreuses gravures. (Un an, France, 4 fr.)

C'est par un ensemble de publications d'un intérêt tout exceptionnel, une véritable bibliothèque de quatre ouvrages, que nous avons voulu terminer :

Le Dictionnaire des lettres, beaux-arts, sciences morales et politiques, etc., par Bachelet et Desobry.

Le Dictionnaire de Biographie et histoire, mythologie, géographie ancienne et moderne comparées, antiquités et institutions, par Dezobry et Bachelet. Une dixième édition de ce dernier dictionnaire, refondue par E. Darsy vient d'être mise en vente.

Ajoutons qu'un dictionnaire général des sciences et de leurs applications par MM. Poiré, professeur au lycée Condorcet, et Perrier, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle est en préparation.

L'Atlas du Colonel Niox qui est le complément indispensable de ces dictionnaires.

Le Dictionnaire général de la langue française du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, actuellement en cours de publication. Cette œuvre, due à la collaboration de MM. Arsènes Darmesteter, A. Hatfeld et A. Thomas; comptera certainement parmi les travaux littéraires les plus célèbres de notre époque. (1 fr. la livraison: l'ouvrage complet 30 fr.)

LA PHTISIE

est la résultante des germes qui se développent dans les poumons.

l'Émulsion Scott

ce véritable lait d'huile de foie de morue détruit ces germes et guérit la maladie.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Pharm., 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'An 1894

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1894, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du Jeudi 28 Décembre inclus au Jeudi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 5 Janvier.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Janvier.

Un grand nombre de refroidissements et de malaises se guériraient rapidement en se soignant à temps. Il suffit, dans la plupart des cas, de prendre le matin ou le soir une cuillerée à café de Tisane Dussolin.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapioca Rils.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prevot.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

TOUTES les bonnes CUISINIÈRES

vous diront que le meilleur Tapioca est le

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).

BUREAUX : 5, B^e Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



LA MARQUE DE FABRIQUE

ci-contre

et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.
Seules garanties pour l'Acheteur

BAISSE DE L'ARGENT MÉTAL

Par suite de la nouvelle situation du marché de l'argent métal, nous avons opéré une

DIMINUTION DE PRIX

sur les articles les plus courants de notre fabrication.

CHRISTOFLE & C^{ie}, à PARIS
56, Rue de Bondy.

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

300 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, signé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel) **UNE MAISON**

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.